

## FESTIVITÉS DU 14 JUILLET



Préparation du feu d'artifice



Département  
de la SOMME

REPUBLIQUE FRANCAISE

-  
Arrondissement  
d'ABBEVILLE

-  
Commune de  
FRESSENNEVILLE

Fressenneville, le 4 juillet 2023

## Procès-verbal de constat d'abandon de concession

Cimetière de FRESSENNEVILLE Rue Henri Barbusse à Fressenneville

Aujourd'hui, le 4 juillet 2023 à 10 h 00, nous LELEU Jean Jacques Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par les articles L.2223-17 et R.2223-12 à R.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à notre avis affiché sur les panneaux d'affichage de la mairie et du cimetière en date du 30 mai 2023, dans le bulletin municipal du mois du début juin 2023 et sur le site internet de la Mairie de Fressenneville en date du 30 mai 2023, nous nous sommes transportés au cimetière communal, assisté de Monsieur DESMARET Jérôme, Brigadier-chef principal de la police municipale et Monsieur DACHEUX Thierry responsable des services techniques.

**Aucun descendant, ni successeur des concessionnaires n'étant présent, ni représenté, malgré l'affichage et les publications de notre avis en date du 30 mai 2023 ci-dessus mentionné.**

Avons fait les constatations suivantes quant à l'état d'abandon des concessions désignées plus bas.

De ces constats, dont il résulte que les dites concessions ont cessé d'être entretenues depuis le 24 février 2014 et se trouvent dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 et R.2223-12 à R.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de ma signature, ainsi que de celles de Monsieur DESMARET Jérôme, Brigadier-chef principal de la police municipale et de Monsieur DACHEUX Thierry employé des services techniques.

Fait en Mairie, le 4 juillet 2023

Le Policier Municipal  
DESMARET Jérôme

DACHEUX Thierry

Le Maire  
Jean Jacques LELEU.



## REPRISE DE CONCESSION EN ETAT D'ABANDON

- N°256- B9 N° 4 : OZENNE-GUENARD : date d'achat 04 décembre 1945  
N°34- B1 N° 21 1ère Partie : CRESTOT-DAVERGNE Désiré : date d'achat 16 mars 1942  
N°31- B2 N° 9 1ère Partie : DAVERGNE-DUBOIS : date d'achat 16 mars 1942  
N°423- B2 N° 16 1ère Partie : CHASTELAIN-RIQUIER : date d'achat 5 mai 1956  
N°301- B1 bis N°1 2ème Partie : WATTRE François : date d'achat 15 mai 1946  
N°194- B1 bis n° 19 1ère Partie : GRENIER Gustave : date d'achat 26 janvier 1945  
N°204- B1 bis n° 23 1ère Partie : FAUQUET-HORVILLE : date d'achat 26 janvier 1946  
N°190- B1 bis n° 24 1ère Partie : SAC-EPEE-DAVERGNE Clotilde : date d'achat 26 janvier 1945  
N°462- B15 N° 1 : LEROY-NARBOUTON Amédée : date d'achat 20 janvier 1962  
N°471- B15 N° 2 : BRUTELLE Serge : date d'achat 30 septembre 1963  
N°61- B3 N° 5 1ère Partie : LEFEVRE-RASSE Charles : date d'achat 16 mars 1942  
N°52&54- B3 N°10 1ère Partie : ROUSSEL Siméon : date d'achat 16 mars 1942  
N°45- B3 N° 15 1ère Partie : ROGER-SAGOT Joseph : date d'achat 13 mars 1942  
N°326- B3 N°2 2ème Partie : DEPOILLY Augustin : date d'achat 27 mai 1947  
N°33- B4 N°9 1ère Partie : BOCLET née GASSIN Angéline (HURTELLE-LAIGNER) 13 mars 1942  
N°222- B3 bis N°34 1ère Partie : BOCLET Aimé : date d'achat 16 juillet 1945  
N°211- B6 ter N°1 : GRILLY-AVISSE : date d'achat 16 juillet 1945  
N°319- B4 bis N°1 2ème Partie : GEORGET-BODO Julien : date d'achat 9 janvier 1947  
N°327- B4 bis N°2 2ème Partie : DELAMOTTE-PASSARD : date d'achat 16 juillet 1947  
N°321- B5 N°3 2ème Partie : DELIGNIERE-BLONDIN : date d'achat 8 avril 1947  
N°575- B6 ter N°10 2ème partie : NOEL-TRANCART : date d'achat 28 février 1975  
N°589- B8 ter N°6 2ème partie : BANCE Jacques : date d'achat 19 novembre 1975  
N°470- B4 bis N°10 2ème Partie : BILLORE Jean : date d'achat 22 mars 1963  
N°191- B4 bis N°30 1ère Partie : LAMBERT-WATTRE Robert : date d'achat 26 janvier 1945  
N°206- B4 bis N°28 1ère Partie : BUIRET-DAVERGNE Adalbert : date d'achat 26 janvier 1945  
N°199- B4 bis N°27 1ère Partie : LADERRIERE-DUPUTEL Maurice : date d'achat 26 janvier 1945  
N°165- B4 bis N°22 1ère Partie : DHIER Elisée : date d'achat 6 décembre 1943  
N°129- B4 bis N°13 1ère Partie : DIEVAL-HURTELLE Fortuné : date d'achat 21 avril 1943  
N°334- B5 N°5 2ème Partie : PAUCHET-AVISSE Camille : date d'achat 5 octobre 1948  
N°354- B5 N°7 2ème Partie : DELATTRE -AVISSE : date d'achat 24 octobre 1949  
N°337 B5 N°6 2ème Partie : LAFFONT-GAMBIN : date d'achat 27 septembre 1948  
N°266- B6-N°18 : GUERVILLE Wulphy : date d'achat 4 décembre 1946  
N°58- B5 N°15 1ère Partie : CAYEUX-TELLIER : date d'achat 16 mars 1942  
B6-N°2 : HENOCQUE -ACOULON

---

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit Avril à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, suivant une convocation en date du douze avril dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

### Membres du conseil municipal

Monsieur LELEU Jean-Jacques- Madame BEAURAIN Sylviane- Monsieur BOCLET Julien - Madame HUMEL Dany- Monsieur DACHEUX Tony- Madame LECOMPTE Jennifer- Monsieur LECUYER Jean-Michel (Marcel) - Monsieur CAPON Alain- Monsieur DEBLANGY Janick- Madame SERVAIS Florence- Madame SANNIER Virginie- Monsieur LECOMPTE Cédric- Monsieur BESSON Benjamin- Madame BLERY Nancy- Monsieur GRAMET Armel- Monsieur TERNOIS Laurent- Monsieur LECUYER Jean-Michel (Guy)- Madame HAUDELIN Maryse

**Etaient présents :** Monsieur LELEU Jean-Jacques- Madame BEAURAIN Sylviane- Monsieur BOCLET Julien - Monsieur DACHEUX Tony- Madame LECOMPTE Jennifer- Monsieur LECUYER Jean-Michel (Marcel) - Monsieur CAPON Alain- Monsieur DEBLANGY Janick- Madame SANNIER Virginie- Monsieur LECOMPTE Cédric- Monsieur BESSON Benjamin- Monsieur GRAMET Armel- Monsieur TERNOIS Laurent- Monsieur LECUYER Jean-Michel (Guy)- Madame HAUDELIN Maryse  
soit ..... 15/18

**Etait absente avec pouvoir :** Madame HUMEL Dany qui a donné pouvoir à Madame BEAURAIN Sylviane  
soit ..... 1/18

### Etaient absents :

Madame SERVAIS Florence  
Madame BLERY Nancy  
soit ..... 2/18

**Président de séance :** Monsieur Jean-Jacques LELEU, Maire

**Secrétaire de séance :** Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal

Monsieur BESSON Benjamin a été désigné à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Secrétaire auxiliaire : LE MOIGNE Florence

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 Heures.

## ORDRE DU JOUR :

N° ordre	Délibération	Objet
1	-	Approbation du procès-verbal des séances du 24 Mars 2023 et du 2 Mars 2023
2	N° 2023-04-01	FINANCES : Budget lotissement : Compte de Gestion 2022
3	N° 2023-04-02	FINANCES : Budget lotissement : Compte Administratif 2022
4	N° 2023-04-03	FINANCES : Budget principal : Compte de Gestion 2022
5	N° 2023-04-04	FINANCES : Budget principal : Compte Administratif 2022
6	N° 2023-04-05	FINANCES : Associations – subventions communales 2023
7	N° 2023-04-06	FINANCES : Affectation du résultat 2022
8	N° 2023-04-07	FINANCES : Vote des taux 2023
9	N° 2023-04-08	FINANCES : Budget primitif 2023
10	N° 2023-04-09	PERSONNEL COMMUNAL : créations et suppressions de postes - Modification du tableau des effectifs
11	N° 2023-04-10	PERSONNEL COMMUNAL : Paiement Compte épargne Temps et congés aux ayants droits en cas de décès – non remboursement traitement
12	N° 2023-04-11	PERSONNEL COMMUNAL : Contrôle de légalité -retrait de la délibération du 1.04.2008
13	N° 2023-04-12	Demande de participation voyage d'étude
14	N° 2023-04-13	Désignation délégué suppléant au Syndicat Mixte du Pays et de Préfiguration du parc naturel régional de la Baie de Somme et d'un délégué titulaire au Syndicat Intercommunal pour la promotion des personnes Handicapées.  Désignation d'un membre suppléant à la commission d'appel d'offre
15	-	Questions des conseillers municipaux et informations diverses

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé en commission finances de présenter les budgets par chapitre et de ne pas faire une présentation détaillée par article.

### 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 Mars 2023

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la réunion du 2 Mars 2023

Lors de la dernière séance de conseil il avait décidé de reporter l'approbation et demandé que les élus soient destinataires de la version finale après corrections des membres du conseil.

Le document soumis à l'approbation était joint aux convocations. Les corrections demandées étaient surlignées en jaune dans le document.

*Le procès-verbal de la réunion du 2 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité sans observation particulière*

## 2- Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 Mars 2023

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la réunion du 24 Mars 2023

L'ébauche a été transmise aux élus le 29 mars. Les corrections ont été apportées en conséquence et comme décidé lors de la dernière séance le document proposé à l'approbation a été joint aux convocations. Les corrections demandées ont été surlignées de couleur différente pour chaque élu.

Trois demandes de corrections ont été enregistrées, à savoir :

### Madame HAUDELIN Maryse

« bonjour ,a la lecture du compte rendu de conseil du 24. 03 A la question de la fermeture du Crédit Mutuel quand il a été indiqué qu' il y avait le C I C ,j'ai souligné qu'il n'y avait plus de distributeur non plus à l'extérieur . Cela n'apparait pas dans ce compte rendu! merci

### Madame BEAURAIN Sylviane

Bonjour Madame Le Moigne

Quelques corrections à revoir et un ajout

A la page :pour la secrétaire "ces fonctions qu'**elle** a acceptées et non il

A la page 4 :Madame Haudelin :**sur** la composition et non de

A la page 5 Après la 5ème intervention de Mr Boclet , il faudrait insérer la remarque faite par Mr Brunetaud

"Mr Brunetaud intervient pour dire que la MSP n'a pas bonne presse dans le Vimeu et qu'elle ne sait pas garder ses médecins"

A la page 6:lère ligne : le projet a été travaillé et non **er**

A la page 8 Construction de cavurnes :Il manque le mot **temps** dans un premier temps.

A la dernière page: Mr Boclet vous **avez** eu la réponse. Un peu plus loin une commission des finances sera programmée **prochainement**.

Cordialement

Sylviane B

### Monsieur Armel GRAMET

Question de Mr Cramet

Dire à monsieur Capon que le DAB au CIC est à l'intérieur et non à l'extérieur comme il le dit.

Cordialement Gramet Armel.

*Le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité sans observation particulière*